
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX

DU 28 JUILLET 2023

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023

1. Expérimentation scolytes : répartition financement
2. Entretien voirie communale : proposition de M. Vivien Blanc
3. Projet « Tacon Rivière sauvage »
4. Requête M. et Mme MILLIROUX

Questions diverses :

- SIDEC : rapport 2022
- Point sur les commissions
- Point sur le projet d'antenne relais téléphonie Mobile Secteur Taillat

Informations diverses

Présents : Sylvain DIONNET Jérôme GRECARD, Jean-Marc HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET

Secrétaire de séance : Isabelle HEURTIER

Excusés : Benoît COLLIN, avec pouvoir à Jérôme GRECARD
Claude PERRIER CORNET avec pouvoir à Sylvain DIONNET
Karine JEANTET-PROST avec pouvoir à Isabelle HEURTIER
Pascale LOMBARD avec pouvoir à Jean Marc HENROTTE
Philippe HERNANDEZ,

Ouverture de la séance à 19h05

Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023

Le Procès-verbal du 6 juillet 2023 est approuvé sans remarque par 9 voix pour dont 4 pouvoirs et une abstention (AM)

1 – Expérimentation scolytes : répartition financement

Un 1^{er} bilan de l'expérimentation avec les communes de Choux et de La Pesse a été fait le 26 juillet, réunion à laquelle le maire et AM ont participé.

Remarques faites au cours de ce bilan :

- Les interventions ont été faites en 3 temps (6 ; 20 et 25 juillet)
- Les bois les plus impactés sont à Choux et aux Bouchoux, Choux est plus attaqué certainement car plus bas mais le reste de la forêt est moins impacté grâce à l'intervention rapide. Celle des Bouchoux est plus exposée, l'intervention sans effet, c'était trop tard.
- Il apparaît que débiter en juillet est peut-être un peu tardif mais des bois ont été sauvés.

Selon le moment d'intervention, l'opération peut porter ses fruits.

- Très bonne implication de l'agent ONF et des entreprises de travaux forestiers.
- Des difficultés pour évaluer en amont le volume des bois attaqués
- Si renouvellement de l'opération, il faudrait préparer le dossier + en amont.

Il était prévu 150 m³ mais, les coupes ont dépassé de 40 m³. Il est proposé donc de déposer un dossier pour ces 40 m³ et de savoir si on continue l'expérimentation pour atteindre à nouveau 150 m³ en septembre, ce qui correspondrait à une 3^{ème} ponte des scolytes.

L'astreinte et la coupe des bois sont subventionnés par le FNADT à hauteur de 80 %.

Il faut aussi trouver à commercialiser les bois coupés. MP remarque qu'on n'écoule pas mieux un bois écorcé qu'un bois coupé vert.

SD pense qu'il faudrait des bases d'expérimentation avec des mesures précises et être clair sur les variables de l'expérimentation, avoir une démarche scientifique ;

IH pense qu'il faudrait que l'expérimentation se fasse de manière scientifique et sur un périmètre plus large, Massif ? autre ?

JMH : l'expérimentation doit être scientifique mais aussi économique.

AM favorable pour continuer l'année prochaine mais cette année, en déposant le dossier seulement pour les 40 m³ qui ont été coupés au-delà des 150 m³ initialement prévus.

SD pense qu'on doit garder la maîtrise du volume de bois coupés sur la commune

JMH = ok pour 40 m³ cette année

MP = ok pour 40 m³ et à voir l'année prochaine

Pour information : une réunion d'information et de déplacement en forêt aura lieu le samedi 5 août avec JL Depraz.

L'ensemble du conseil remarque le très bon suivi et le très bon travail de l'agent ONF qui l'a fait sur son temps libre et le remercie. Son implication n'est nullement remise en cause par les remarques faites au cours des débats.

Après délibération, le conseil

- décide d'autoriser la commune de La Pesse à être porteur de la demande de subvention auprès du Massif pour un volume de 40 m³.
- acte de ne pas abandonner l'expérimentation mais de la retravailler en 2024 avec plus de rigueur sur les variables de l'expérimentation et sur ses résultats.

par 8 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 abstentions (SD et CP)

2 – Entretien voirie communale : proposition de Vivien Blanc

La commission voirie a reçu les propositions de tarifs de pour l'entretien des routes goudronnées et des chemins non goudronnés.

IH souhaite un autre devis pour pouvoir comparer.

Après débat, le conseil souhaite que la commission revoie Vivien Blanc pour avoir peut être un contrat d'entretien de la voirie communale sur une ou plusieurs années et obtenir des devis d'autres entreprises pour pouvoir comparer, même s'il paraît intéressant d'avoir d'avoir un interlocuteur qui habite sur la commune.

Il sera demandé à Vivien Blanc à VB de venir présenter son projet au prochain conseil.

3 – Projet « Tacon Rivière Sauvage »

SD présente le projet Tacon Rivière Sauvage. Il a assisté à une réunion de présentation sur ce projet lancé par le PNR (au même titre que celui qui a labellisé la Valserine). Le projet en est à son tout début. Les communes riveraines sont touchées par ce projet.

4 – Requête de M et Mme Milliroux

JG informe le conseil que M et Mme Milliroux ont acheté le chalet de M Rouan qui était à sa construction en assainissement non collectif. Lors de la réalisation du lotissement, un regard a été installé à proximité du chalet en prévision de son raccordement au réseau collectif.

Lors de la vente, le chalet a été déclaré raccordé au réseau d'assainissement collectif. La taxe de raccordement a été appelée à M et Mme Milliroux qui ont contacté le maire pour ne pas la payer car sur leur acte de vente il est mentionné que le chalet est raccordé. Un message a été envoyé à la trésorerie pour suspendre le paiement de la taxe. JG voulait connaître la date de raccordement effectué par M Rouan et une demande d'information a été faite par la mairie auprès du service juridique de l'AMJ. La réponse a tardé. Les propriétaires, trouvant le délai de réponse de la mairie trop long ont saisi le tribunal administratif. Entre temps, la réponse juridique est arrivée. Il apparaît qu'effectivement, M et Mme Milliroux n'ont pas à payer cette taxe qui est dûe par le propriétaire qui a effectué le raccordement.

Questions diverses :

- SIDEC : le rapport d'activité 2022 à consulter en mairie
- Point sur les commissions
 - o ASSAINISSEMENT : La commune a reçu une nouvelle mise en demeure pour la mise aux normes du collecteur digesteur. Une réponse sera faite aux services du département.
 - o VOIRIE : les devis des travaux des chemins de Taillat et l'Enversy sont signés et envoyés et sont en attente de la réponse de l'entreprise.
 - o BÂTIMENT : les devis sont en cours pour le logement 01
 - o SIVOS : Cynthia Mercé a été recrutée comme ATSEM en remplacement de Cathy Mollet. Mme Bastié a été recrutée pour le secrétariat., Océane Poncet sur le remplacement de l'arrêt de Brigitte Pochet.
 - o AFET : Suite à l'adoption des baux ruraux par le conseil, ils ont été transmis Patrick Abraham. Celui-ci a demandé par mail de rencontrer les conseillers lors du prochain conseil.
- Point sur le projet d'antenne relais téléphonie Mobile Secteur Taillat

JMH suit le dossier qui consiste à couvrir les zones blanches par Orange missionné par l'Etat Son interlocuteur est le cabinet Archiparta missionné par Orange. Un point ciblé sur carte par Orange pour installer une antenne était prévu dans le bas de Taillat mais c'est impossible car zone Natura 2000 et esthétiquement inconcevable. Ils cherchent des terrains si possible communaux, avec électricité à proximité. M Mallet, du cabinet Archiparta, est venu sur place le 3 juillet pour faire des essais sur le terrain. L'endroit potentiellement le plus adapté serait la plateforme de débardage sur la route du Cernois mais les parcelles sont du domaine privé. Le cahier des charges est d'avoir trouvé une solution d'ici mars 2025.


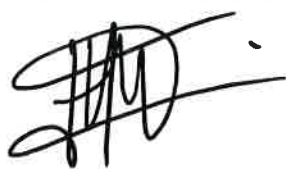
Rien n'est encore décidé. Il y aura une réunion en mairie avant la décision.

Informations diverses

- o Mail remerciement de Mme Anne Smigielski pour le versement de la subvention cantine.
- o Fermeture et modification des jours d'ouverture de l'agence postale des Bouchoux suite à l'accident de l'agent. Les horaires sont affichés sur la porte et sur le site internet de la commune
- o Courrier Daiz Laurent : problème fontaine Très La Ville
- o Fleurissement : le jury est passé le 7 juillet
- o Stationnement devant les moloks au niveau de l'épicerie : cela gêne pour le passage des camions qui ne peuvent pas vider les moloks. (au moins 3 fois dernièrement)
- o AM remercie pour le passage de l'épareuse qui a sécurisé la route.
- o Charte Elu : rappel du rôle des élus

Prochain conseil : le 15 septembre 2023 à 19 h 00.

La séance est levée à 21h40

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Isabelle HEURTIER
	

Procès-verbal approuvé le 15 septembre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 28 juillet 2023
--

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2023-056	Expérimentation scolytes : poursuite du projet	Le conseil décide de proposer la commune de La Pesse comme porteuse de projet, d'autoriser la commune de La Pesse à présenter un dossier de demande de subvention au Massif du Jura (FNADT) pour un volume de 40m3 de bois coupé, décide que les charges des travaux d'exploitation effectués (coupe, écorçage, cubage) seront financés au prorata des interventions dans les forêts communales et acte de ne pas abandonner l'expérimentation mais de retravailler pour la reconduire, sous réserve d'accord des 3 communes, en 2024 avec plus de rigueur sur les variables de l'expérimentation et sur ses résultats. Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.	8 voix pour dont 3 pouvoirs, 2 abstentions